

CONSIGNES AUX ÉVACUÉS

Si on vous demande d'évacuer votre domicile :

- Préparez-vous à quitter sans plus tarder.
- Suivez les directives des autorités.
- Si on vous le demande, coupez l'eau et l'électricité.
- Coupez le gaz uniquement si on l'exige, puisque seule la compagnie peut le rétablir, ce qui peut prendre un certain temps.
- Si le temps le permet, emportez vos articles essentiels :
 - vêtements pour quelques jours;
 - articles d'hygiène (shampooing, dentifrice, brosse à dents...);
 - médicaments et prescriptions;
 - lait et couches pour bébés;
 - porte-monnaie et cartes (assurance-maladie, cartes de crédit, permis de conduire);
 - documents importants et principaux numéros de téléphone (contrats d'assurance);
 - jeux pour les enfants;
 - couvertures et oreillers;
- Mettez vos animaux domestiques en sécurité ou emmenez-les au centre de services aux sinistrés, si ce dernier le permet.
- Verrouillez les portes de votre domicile.
- Empruntez le parcours indiqué par les autorités pour vous rendre au centre de services aux sinistrés.
- Enregistrez-vous à l'accueil du centre. Vos proches pourront ainsi vous joindre plus facilement.
- Si vous décidez de vous rendre chez des amis ou des proches, informez les autorités du centre de l'endroit où vous joindre.
- Rester à l'écoute des médias